

# **SANCTION ÉDUCATIVE :**

## **MODE D'EMPLOI**



## Qu'est-ce qu'une sanction ?

La sanction est inscrite dans le monde de la règle et de la loi. Ce concept prendra d'abord, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le sens de « peine ou récompense prévue pour assurer l'exécution d'une loi ».

Que la sanction soit éducative ou répressive, elle a toujours une fonction de dissuasion par rapport à l'expression spontanée des pulsions.

Pendant longtemps, c'est son expression **répressive** qui a été privilégiée, ignorant par là même toute dimension éthique, c'est-à-dire sans l'objectif de *faire advenir un sujet responsable qui soit à même d'assumer les conséquences de ses actes*.

La sanction répressive (ou punitive) a une fonction « d'expiation » dirigée contre la personne. Elle vise en premier lieu à permettre au groupe de continuer à fonctionner, mais **elle ne vise pas une amélioration du comportement de l'élève concerné**.<sup>1</sup>

## Qu'est-ce qu'une sanction éducative ?

La différence avec une attitude répressive « traditionnelle », c'est la question du **sens** que l'on donne aux injonctions et aux règlements. C'est une **distinction primordiale** qui permet d'interpréter et de **s'approprier** la loi, de « **l'intérioriser** ». Respecter le feu rouge parce qu'il y a un gendarme à côté, ce n'est pas respecter la loi, c'est la craindre. S'arrêter au carrefour de sa propre volonté, au cas où quelqu'un surviendrait, c'est s'inscrire dans l'ordre symbolique du respect de l'autre.<sup>2</sup>

Dans son expression **éducative**, il s'agit d'apporter une réponse à un comportement problématique et d'ouvrir sur une autre **temporalité** plutôt que d'y enfermer le sujet. Pour que cela fonctionne, il est nécessaire de remettre le symptôme à sa juste place d'indicateur d'une **souffrance** et non pas le prendre comme une tentative délibérée de nuire...<sup>3</sup>

Pour qu'elle soit **éducative**, une sanction doit être pensée pour qu'elle permette à l'élève de réfléchir :

- à la gravité de ses actes,
- à ses conséquences,
- à des moyens de « faire autrement » la prochaine fois.

**La sanction éducative est tournée vers l'avenir**, elle doit donner à **penser** et non à voir. Par ailleurs, elle porte sur des **actes** : on sanctionne **l'indignité de ce qui a été commis et non l'indignité de son auteur**.<sup>4</sup>

Avant d'entrer dans le « vif du sujet » attardons-nous sur les systèmes utilisés par nombre d'enseignants pour gérer au quotidien le comportement des élèves.

Souvent, ce sont les « couleurs de comportement » qui sont adoptées. Les élèves peuvent passer d'une couleur à l'autre selon l'attitude qu'ils adoptent au quotidien. Généralement, le vert est le mieux et le rouge est le pire. Entre les deux, nous voyons souvent l'orange, à titre d'avertissement.

Ce qui est ennuyeux avec ce code couleur, c'est qu'il est identique aux couleurs très souvent utilisées pour évaluer un travail écrit : le vert signifiant « *acquis* », l'orange « *en cours d'acquisition* » et le rouge « *non acquis* ». Le risque de confusion est réel entre « *je n'ai pas compris ce travail* » et « *c'est mal ce que je fais* », entre « *attention, je dois être vigilant sur mon attitude* » et « *je commence à comprendre, mais j'ai encore des progrès à faire* ».

---

<sup>1</sup> Eirik Prairat, auteur, maître de conférences en Sciences de l'Éducation à l'Université de Lorraine

<sup>2</sup> Michel Defrance, auteur, directeur d'ITEP en retraite, président de la FNADESS

<sup>3</sup> Ibid

<sup>4</sup> D'après Eirik Prairat

Par ailleurs, il est important de justifier le changement de couleur de manière explicite et en référence avec une règle connue par tous les élèves. Trop souvent, l'annonce est subjective, liée au degré d'énervement, de fatigue et à la qualité de l'observation de l'enseignant. Or, tout ce qui est « flottant », « instable » peut donner lieu à un sentiment d'injustice au sein de la classe et c'est cela qu'il convient d'éviter absolument. En effet, une sanction comprise est la plupart du temps acceptée.

D'autre part, une fois que l'élève est dans le rouge, que va-t-il se passer ? Il convient de l'avoir prévu et de « faire ce qu'on a dit ». Tout comme il serait très motivant, pour équilibrer le système, de prévoir quelque chose pour ceux et celles qui ne transgressent jamais. La valorisation sera de l'ordre d'une félicitation explicite, d'un « mot positif » dans le carnet de liaison et/ou d'une responsabilité supplémentaire confiée. Il peut être intéressant de permettre aux élèves de se distinguer par une attitude positive, voire citoyenne. Vous pouvez donc ajouter dans votre règlement des « attitudes attendues » qui permettront aux élèves de se hisser dans un espace « étoilé », au-delà de l'habituelle « case verte ». Les attitudes pourraient être :

*J'ai aidé sincèrement un camarade dans son travail.*

*J'ai porté secours à un camarade.*

*J'ai réussi une responsabilité confiée par mon enseignant.*

Il existe un autre moyen de gérer son groupe classe au quotidien : **l'observation positive**. Cela consiste simplement à noter au tableau les prénoms des élèves qui font preuve d'un comportement positif, au fur et à mesure que l'enseignant les remarque. Au moment où le prénom est écrit, il convient d'explicitier à l'élève la raison qui motive le choix. Le simple fait de voir son prénom écrit est très valorisant pour tous les élèves et cela incite largement ceux qui ont du mal à respecter les règles, à faire des efforts. Cela leur apprend également que l'on peut se faire remarquer autrement que par la transgression.

Pour travailler au sein de la classe la notion de « valeur », il est important d'afficher **lisiblement** les 3 ou 4 principes (pas plus) qui ne sont pas négociables et qui représentent des fondamentaux pour pouvoir travailler, apprendre et grandir ensemble. Par exemple :

- *Je n'empêche pas les autres de travailler.*

- *Je respecte les autres, enfants et adultes dans mes paroles.*

- *Je respecte les autres dans mes actes (je ne fais pas mal, je n'abime pas leur matériel).*

À chaque fois qu'un élève enfreint l'un de ces principes, un avertissement lui sera donné de manière discrète (avec une carte « message clé » par exemple, ou en chuchotant l'avertissement, ou en montrant le principe non respecté). Il est inutile d'avertir de nombreuses fois si les élèves connaissent parfaitement la règle : Un avertissement (ou deux) et ensuite une sanction éducative (qui doit être différée) et qui sera proportionnelle à la transgression (d'où l'importance qu'elles soient prévues à l'avance).

Enfin, comme tout dispositif mis en place dans une classe, il serait nécessaire de prendre le temps, de réguler ce système avec les élèves, de temps en temps. Leur demander ce qu'ils en pensent, comment on pourrait l'améliorer, ce qui les gêne... En quelque sorte, les impliquer dans ce dispositif, serait le moyen le plus sûr pour le faire perdurer efficacement tout au long de l'année.

Les deux documents proposés en pages 3 et 4 sont des « **fiches individuelles de réflexion** » (l'une pour l'élémentaire, l'autre adaptée à la maternelle et pour les non lecteurs). Celles-ci peuvent être demandées à titre de sanction éducative, à condition d'expliquer à l'élève le sens de ce travail et de le lui demander sur un temps qui le privera d'une activité appréciée (jamais la totalité d'une récréation). La fiche élémentaire peut éventuellement être complétée sous forme de « dictée à l'adulte ». Quant à la fiche maternelle, les dessins proposés permettent de guider l'élève dans l'échange oral proposé par l'adulte. Ce dernier suggère, met en mots et reformule ce que dit l'élève.

Chaque fiche se termine par un espace pour effectuer un dessin que l'adulte questionnera.

Mon Prénom : ..... Mon nom : ..... Date : .....



### Je réfléchis à mon comportement

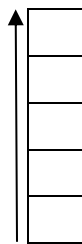
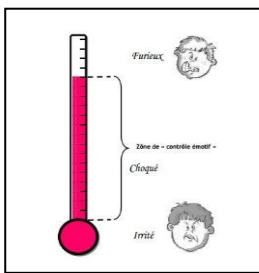
1. Je décris ce qui s'est passé, ce que j'ai fait :

.....  
.....

2. Qu'est-ce qui m'a poussé à agir comme ça :

.....  
.....

3. Sur une échelle de 1 à 5, dans quel état j'étais ?



4. S'il y a une victime, j'imagine ce qu'elle a pu ressentir :

.....  
.....

5. Comment je pourrai faire autrement la prochaine fois ?

.....  
.....

6. En quoi ce serait mieux ?

.....  
.....

Je fais un dessin pour expliquer.

Mon Prénom : ..... Mon nom : ..... Date : .....

## Je réfléchis à mon comportement

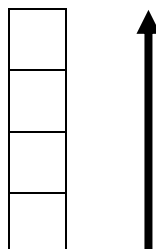
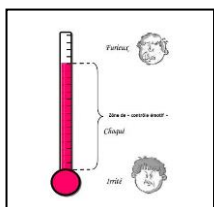
1. Je dis ce qui s'est passé, ce que j'ai fait :



2. Je dis ce qui m'a poussé à agir comme ça.



3. Sur une échelle de 1 à 4, je dis dans quel état j'étais.



4. S'il y a une victime, j'imagine ce qu'elle a pu ressentir :



5. Je cherche comment je pourrais faire autrement la prochaine fois ?



6. En quoi ce serait mieux ?



## Le principe de la réparation

Si la transgression provoque des dommages à des biens et/ou à des personnes, la sanction **éducative** doit prévoir un dispositif de **réparation**. Cette réparation consiste à demander à l'élève **un geste sincère** envers une victime (qui peut être un groupe) ou une action visant à compenser une dégradation matérielle.

Pour que la sanction **éducative** puisse fonctionner, il est important que l'élève la comprenne et l'accepte, d'où l'importance de prendre le temps de la lui expliquer.

Quand la sanction prévoit un dispositif hors de la classe, ou une réparation spécifique, sa présentation doit revêtir une forme solennelle en présence d'un parent (ou responsable). Le formulaire page 9 permet d'officialiser la sanction, il sert de médiation entre l'enfant/la famille et les professionnels. Il permet également de conserver trace de l'événement.

L'accord de chacun des partis sera signifié par sa signature. Une copie sera remise à chaque personne ayant signé le formulaire.

### Exemple de sanction éducative pour un élève de classe élémentaire :

Passer une période limitée dans une classe d'élèves plus jeunes (classe de CP pour un élève de CM2, par exemple).

Exemples de tâches à confier			
En classe	Dans les couloirs	Dans la cour de récréation	En EPS (ou en salle de motricité)
<ul style="list-style-type: none"><li>• Préparer du matériel.</li><li>• Installer du matériel.</li><li>• Ranger du matériel.</li><li>• Aider un enfant dans une activité : expliquer, encourager.</li><li>• Lire des histoires aux enfants.</li><li>• Avoir la responsabilité de « maître du temps ».</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aider les enfants à s'habiller (ou se ranger).</li><li>• Aider au maintien du calme.</li><li>• Accompagner les enfants.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Veiller à la sécurité des enfants.</li><li>• Aider à régler les petits conflits.</li><li>• Accompagner les enfants.</li><li>• Participer à des petits jeux.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Installer du matériel.</li><li>• Ranger du matériel.</li><li>• Veiller à la sécurité des enfants.</li><li>• Accompagner les enfants.</li><li>• Avoir la responsabilité de « maître du temps ».</li></ul>

La durée préconisée d'une telle sanction est de deux jours, afin de permettre à l'enfant de réfléchir.

Variante : Passer une période limitée en maternelle, lorsque celle-ci est proche de l'élémentaire, ou lorsqu'il s'agit d'une école primaire. Il est important que ce temps de sanction crée une rupture avec le quotidien habituel de l'enfant.



**Attention aux dérives.**

Il ne s'agit pas d'humilier l'enfant en l'envoyant avec des petits. Les remarques du type « Tu n'es qu'un bébé donc tu vas aller avec les bébés » est un langage à proscrire. Une telle posture serait totalement contre-productive.

**Matériel proposé pour ce type de sanction : Des cartes « attitudes attendues »**

			
<b>Ecouter les adultes.</b>	<b>Faire ce que demandent les adultes.</b>	<b>Rendre service.</b>	<b>Montrer l'exemple aux petits.</b>
			
<b>Participer aux activités.</b>	<b>Etre amical avec les enfants.</b>	<b>Aider les enfants qui en ont besoin.</b>	<b>Faire attention aux autres.</b>

Ces cartes doivent être découpées puis plastifiées.

Procurer à l'élève des gommettes « étoiles ».



**L'après-sanction** : Une fois l'élève accueilli de nouveau dans sa classe, les cartes « attitudes attendues » peuvent continuer d'être utilisées, c'est même souhaitable. L'idéal serait qu'un travail collectif avec l'ensemble de la classe puisse être fait sur ce sujet. *Voir le dossier « Cartes Attitudes Attendues ».*

#### **Autres exemples de sanctions éducatives :**

- En cas d'agression envers un camarade :
  - L'élève « agresseur » doit écouter la victime lui exprimer ce qu'elle a ressenti\*.
  - L'élève victime demande des excuses oralement ou par écrit\*\*.
  - L'élève agresseur répond à la demande.
  - Il peut aussi offrir un dessin ou un texte qu'il a recopié à la victime.

\* sur le principe des messages clairs

\*\*avec médiation d'un adulte

- En cas d'agression envers un adulte : il est important de distinguer si le geste agressif a été réalisé pendant une phase de crise ou pas. Tenir compte du fait que quand un enfant est en crise, il ne se contrôle plus, il est « hors de lui ».
  - L'élève agresseur présente des excuses oralement, puis par écrit.
  - Les parents de l'élève sont convoqués par le directeur (par l'inspecteur selon la gravité des faits). Un avertissement est posé.
  - La privation d'une activité exceptionnelle peut être posée par écrit et signée par les parents.
- En cas de comportement ayant durablement empêché le groupe classe de travailler :
  - Sanction réparatrice pour l'ensemble de la classe : rangement du coin livre, fabrication d'une ressource pour la classe, ...
- En cas d'attitude agressive pendant les récréations :
  - Créer une affiche pour le préau sur les attitudes attendues.
  - Surveiller (avec les adultes) une récréation d'élèves plus jeunes.



**Ecole :**

## Formulaire Sanction Educative (1)

**Nom et prénom de l'élève :**

**Classe :**                              **Enseignant(s) :**

**Date des faits entraînant la décision d'une sanction éducative :**

**Description des actes reprochés :**

**Sanction éducative posée**

**Objectifs de cette sanction :**

- 
- 
- 

Accompagnement/référent de l'élève pendant la durée de la sanction :

Situer à l'aide du tableau ci-dessous la période où s'effectuera cette sanction :

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
Matin					
Récréation					
Matin					
Temps midi					
Après-midi					
Récréation					
Après-midi					

**Signature de l'élève, attestant de la compréhension de cette sanction éducative :**

*Prénom / Nom*

*Signature des adultes*

## Guide pour présenter la sanction :

- Accueil de l'élève et ses parents (ou l'un d'eux) dans un endroit tranquille (bureau de direction par exemple).
- Rappeler les raisons de cette rencontre : lecture de la date des faits reprochés et de la description des actes reprochés.
- Demander à l'élève s'il est d'accord avec ce qui a été lu et s'il reconnaît les faits.
- Avoir une attitude « d'écoute active » sans jugement. L'élève a le droit de justifier ses actes. Répondre dans ce cas « *nous comprenons ta colère (par exemple) mais notre rôle est de t'apprendre à réagir autrement la prochaine fois.* »
- Poursuivre la lecture du formulaire en énonçant la sanction (lieux, durée, tâches demandées) et ses objectifs. Il est important de s'adresser à l'enfant en utilisant un ton bienveillant et non pas « moralisateur ». C'est le **principe d'éducabilité** qui doit guider l'adulte à ce moment-là. Ponctuer le discours de questions ouvertes adressées à l'élève (« *qu'en penses-tu ?* »).
- Si la sanction consiste à placer l'élève dans une autre classe, il est important de prévoir des cartes « attitudes attendues »<sup>5</sup> qui ont été découpées et plastifiées. Expliquer à l'élève leur fonctionnement : « *A chaque fois que tu adopteras une de ces attitudes, tu pourras coller au dos de la carte une étoile (prévoir des étoiles autocollantes)* ».
- Un bilan, une fois la sanction effectuée, en présence d'au moins un parent, est indispensable. Il permet de donner un espace de parole à l'élève et sa famille concernant leurs ressentis. Il est important de faire le point en reprenant les objectifs énoncés au début de la sanction. Amener l'élève à exprimer sa réflexion et le mettre en projet pour « l'après-sanction ». Lui demander de formuler l'attitude qui sera désormais attendue de sa part. Au besoin, l'explicitier. Ne pas utiliser de ton « moralisateur ». Adopter une posture positive et responsabilisante.
- Si la sanction a consisté à retirer l'élève de sa classe pendant un temps, le retour en classe doit être accompagné. Il est important de prévoir un temps pour que l'enfant puisse faire part à ses camarades de ce qu'il a vécu quand il n'était pas avec eux et de la réflexion qui en a découlé. Il peut également présenter ses cartes « attitudes attendues » et expliquer leur fonctionnement. De même, un adulte doit donner la parole aux élèves de la classe afin que l'élève, une fois la sanction accomplie, se sente accueilli par son groupe. Une des fonctions de la sanction est de permettre à l'élève de ré-intégrer son groupe ;
- Cas où l'élève dispose d'un PPS avec aide humaine : Il sera intéressant de confier à l'AESH un rôle d'observant actif de l'élève avec évaluation des attitudes attendue. Dans ce cas, il disposera du même matériel que l'élève (cartes « attitudes attendues »).

---

<sup>5</sup> Voir dossier « Attitudes attendues ».

## Conclusion :

La sanction éducative s'inscrit dans un processus de modification de comportements transgressifs qui ne peuvent être acceptés à l'école.

Il est important de comprendre qu'une sanction éducative ne suffira pas forcément à modifier durablement le comportement d'un enfant, dans la mesure où de nombreux facteurs sont en jeu. Cependant, un tel système de sanction, quand il est pensé par l'ensemble d'une équipe pédagogique, contribue à poser un cadre cohérent et contenant particulièrement nécessaire aux élèves les plus fragiles.

*« Il y a beaucoup moins de difficulté de relation ou de motivation quand l'élève sait ce qu'on attend de lui et sait qu'on ne l'abandonnera pas tant qu'il n'aura pas réussi, quitte à lui proposer d'autres chemins, si le premier ne lui convient pas. »*

*Britt Mari Barth*